



## **2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016**

**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE**

**N° 2016/O2/064**

### **QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Antoine OTTAVI (NON INSCRIT)**

**OBJET : Mise en adéquation des stocks d'emplois publics avec l'offre de parcours universitaires en alternance et accès des jeunes insulaires aux métiers de l'administration publique**

Madame la conseillère exécutive,

Vous êtes en charge de la politique territoriale de formation des corses aux métiers créés par l'économie.

À votre prise de fonctions, vous disiez avoir pris la mesure des besoins.

Une année plus tard, vous proposez à l'assemblée de Corse de recourir au contrat d'apprentissage et, pour l'année 2016-2017, d'accueillir, former et de bénéficier des services de 10 apprentis.

Cette initiative est un cheminement dans la bonne direction.

Elle mérite d'être saluée mais elle n'en demeure pas moins, à mon sens, insuffisante. Ceci, au regard des chiffres clairs et jamais contestés du nombre de chômeurs.

Ou encore, au regard du nombre de ces étudiants qui ne peuvent accéder à une formation en apprentissage ou en alternance faute de trouver un organisme public ou privé pour les accueillir.

L'université de Corse met en place de nombreuses formations professionnelles dans différentes filières par le biais des contrats en alternance.

Elle s'appuie, pour cela, sur des partenaires avec lesquels elle a signé des conventions, comme EDF ou encore KYRNOLIA.

Les départements de Corse, quant à eux, permettent, chacun et chaque année, à une trentaine d'apprentis de bénéficier d'un cadre d'enseignement professionnel en phase avec leurs spécialités et d'obtenir à terme un emploi maîtrisé et durable.

La demande des étudiants pour ces formations est particulièrement forte.

Car ces dernières correspondent bien à l'évolution du marché du travail, en l'occurrence le choix des employeurs de privilégier une recrue déjà formée au quotidien des missions qu'il aura à remplir et adaptée au terrain plutôt qu'un jeune inconnu et sans expérience.

Malheureusement, la réalité, c'est que de très nombreux candidats à ces cursus universitaires sont obligés de renoncer à leur inscription faute de trouver l'organisme qui acceptera de signer un contrat en alternance ou faute de place dans les centres de formation des apprentis.

Ce n'est pourtant pas faute pour ces jeunes corses de taper aux portes de toutes les administrations publiques.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale, sur l'île, démontrent pourtant que les besoins en ressources humaines dans les collectivités locales seront importants.

Dans les 3 prochaines années, il y aura ainsi près de 700 départs à la retraite.

Aussi, que la collectivité territoriale de Corse, ses agences et ses offices fassent preuve d'une certaine frilosité en matière d'accueil d'étudiants en alternance ou en apprentissage est assez surprenant.

L'intérêt de notre île, c'est de disposer d'agents, de toutes catégories, compétents et formés aux emplois publics.

Les contrats d'alternance et les contrats d'apprentissage constituent, à cet effet, un moyen pertinent.

Ils participent de la mise en œuvre de la réussite au mérite.

Enfin, ils permettraient de s'assurer efficacement que les emplois publics soient l'objet d'un recrutement local.

Les formations existent ; elles sont délivrées par l'université de Corse.

Que ce soit, par exemple, en management des administrations, en métiers de valorisation du patrimoine ou encore en missions de génie civil, de construction, de biologie ou de tourisme.

Autant de domaines où la collectivité territoriale de Corse dispose de compétences majeures.

C'est pourquoi, madame la conseillère exécutive,

Il serait intéressant que l'ensemble des agences et des offices, comme la collectivité territoriale de Corse, se rapprochent de l'université de Corse pour établir un partenariat.

Un pacte de formation d'au moins une cinquantaine de jeunes en alternance serait, à cet égard, un objectif raisonnable et un premier pas substantiel.

C'est d'ailleurs de cette manière que notre administration sera plus performante et que l'on pourra se réclamer, tout autant, d'agir en faveur d'une vraie «corsisation» des emplois et d'installer une « maison de cristal ».

C'est surtout ainsi, que l'on donnera à notre jeunesse des motifs d'aller au-delà de l'espérance.

Aussi, seriez-vous prête, madame la conseillère exécutive, à approfondir votre initiative comme à lui donner pour les prochaines années un essor conséquent ?

Et, de sorte que les choix de demain soient réfléchis et concertés avec l'ensemble des acteurs concernés, seriez-vous disposée à mettre sur place une commission ad hoc de travail sur cette question urgente ?